



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul
(Bulle – Broc – Echarlens – Gruyères – Marsens – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU VENDREDI 19 JANVIER 2024
DE 07H30 À 08H00, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE
LA VILLE DE BULLE, À BULLE**

PROCES-VERBAL N° 2024/01

Présents :

- M. Vincent BOSSON, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Samuel BARRAS, Vice-Président, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Morlon

- M. Patrick AUDEMARS, Délégué et Vice-Syndic de Morlon
- Mme Laurence CORMINBOEUF, Délégué et Conseillère communale de Le Pâquier
- M. Patrick DUMARTHERAY, Délégué et Conseiller communal de Vuadens
- Mme Sabine GUILLET, Déléguée et Conseillère communale de Riaz
- M. Nicolas PASQUIER, Délégué et Conseiller communal de Bulle
- M. David SEYDOUX, Délégué et Conseiller communal de Bulle

- Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente du Comité de direction et Conseillère communale de Bulle
- Mme Erika MORAND, Vice-Présidente du Comité de direction et Vice-Syndic de Le Pâquier
- Mme Sylvie BOSSON, Membre du Comité de direction et Conseillère communale de Riaz
- M. Samuel BARRAS, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Morlon
- M. Alain HEIMO, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Vuadens

- M. Claude CRETTON, Syndic de la Commune de Broc
- M. Jonas CLERC, Conseiller communal de Broc
- M. Laurent GREMAUD, Syndic de la Commune d'Echarlens
- M. François ROBADEY, Vice-Syndic de la Commune d'Echarlens
- M. Frédéric BUSSARD, Conseiller communal de Gruyères
- M. Dominique BAYS, Conseiller communal de Gruyères (représente M. Pierre LOMBARDO pour cette séance)
- Mme Myriam FRAGNIERE DUFOUR, Syndic de la Commune de Marsens
- M. Jean-Michel BAYS, Conseiller communal de Marsens

- M. Philippe HUWILER, journaliste à La Gruyère
- M. Stéphane SANCHEZ, journaliste à La Liberté

- M. Cédric JUNGO, Chef de projet Mobul jusqu'au 31.01.2024
- M. Nicolas BARDY, Chef de projet Mobul dès le 01.02.2024
- Mme Laurence JENNY, Secrétaire Mobul et collaboratrice administrative à la Ville de Bulle

Excusés :

- Mme Estelle ZERMATTEN, Délégués et Conseillère communale de Bulle
- M. Pierre LOMBARDO, Conseiller communal de Gruyères
- Mme Béatrice BALSIGER, Cheffe de section Service de l'environnement (SEn)
- M. Michael BLANCHARD, Coordinateur des agglomérations (DIME)
- M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité (SMo)
- Mme Mélissa JOSEPH, Aménagiste (SECA)

ORDRE DU JOUR

1. Salutations et contrôle des présences _____	2
2. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2023	3
3. Etat de la situation de l'Association de communes Mobul	3
4. Election des 4 nouveaux délégués de l'Assemblée des délégués	4
5. Election des 4 nouveaux membres du Comité de direction	4
6. Divers	4

1. Salutations et contrôle des présences

M. le Préfet salue cordialement les personnes présentes à cette assemblée.

Il souhaite la bienvenue à tous les représentants des communes, et particulièrement à ceux des quatre nouvelles communes de Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens qui rejoignent notre Association de communes, qui comptera désormais neuf communes.

M. le Préfet passe ensuite au contrôle des présences avec un rapide tour de table. Il constate que l'Assemblée peut siéger :

Délégués présents :

Commune de Bulle (7 voix) :

M. Nicolas PASQUIER, Conseiller communal de Bulle

Commune de Morlon (1 voix) :

M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon (1 voix)

Commune Le Pâquier-Monbarry (1 voix) :

Mme Laurence CORMINBOEUF, Conseillère communale Le Pâquier (1 voix)

Commune de Riaz (3 voix) :

Mme Sabine GUILLET, Conseillère communale de Riaz (2 voix)

Commune de Vuadens (3 voix) :

M. Alain HEIMO, Conseiller communal de Vuadens (3 voix)

En préambule, il souhaite apporter un petit correctif en rapport à la lettre de convocation à cette assemblée, sur le nombre de voix énoncé, par suite de l'augmentation du nombre d'habitants de la Commune de Vuadens. Ce dernier dépasse désormais le palier des 500 habitants, selon l'extrait de l'art. 6 al.2 des statuts Mobul :

² Chaque commune membre dispose d'au moins une voix, plus une voix supplémentaire par tranche ou fraction de 1'000 habitants dépassant 500 habitants selon la population légale.

qui leur donne droit à une voix supplémentaire. Tenant compte également de l'al. 3 de ce même article :

³ En application des dispositions légales de la LCo, le nombre de voix de la Ville de Bulle est réduit à la majorité moins une voix.

la répartition des voix sera la suivante :

- Commune de Bulle (passe de 14 à 15 voix) :
- Commune de Broc (3 voix) :
- Commune d'Echarlens (1 voix) :
- Commune de Gruyères (2 voix) :
- Commune de Marsens (2 voix) :
- Commune de Morlon (1 voix) :
- Commune Le Pâquier-Monbarry (1 voix) :
- Commune de Riaz (3 voix) :
- Commune de Vuadens (passe de 2 à 3 voix) avec 2'541 habitants au lieu de 2'487.

Il explique que la mise à jour de ces chiffres se fait une fois par an sur le site de l'Etat, avec une année de décalage (A fin 2023, les statistiques indiquent les chiffres à fin 2022).

M. le Préfet prie d'excuser les personnes absentes, selon la liste en première page.

Il demande s'il y a des remarques par rapport à l'Ordre du jour. *Aucune remarque n'est formulée.*

2. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2023

M. le Préfet, Président de l'Assemblée des délégués, demande s'il y a des remarques relatives au procès-verbal de la séance du 6 octobre 2023.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des délégués présents, approuve le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2023, sans remarque, avec remerciements à son auteur.**

3. Etat de la situation de l'Association de communes Mobul

M. le Préfet informe l'assemblée que Mobul a reçu par courrier la détermination des Assemblées communales des communes de Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens, confirmant leur intégration à notre Association de communes.

Nous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue à ces quatre nouvelles communes au sein de notre Association de communes.

La suite du processus est la signature des statuts par les présidents(-es) et secrétaires des Assemblées communales des neuf communes membres.

Afin de simplifier le processus, il sera proposé aux concernés de se déplacer à la rue du Château-d'En-Bas 33 à Bulle. Un courriel sera adressé dans ce sens au secrétariat des communes membres, en début de semaine prochaine.

- **L'Assemblée des délégués prend note de l'intégration des communes de Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens à l'Association de Commune Mobul, ainsi que de la nouvelle répartition des voix des neuf communes membres.**

4. Election des 4 nouveaux délégués de l'Assemblée des délégués

M. le Préfet donne lecture des propositions faites par les quatre nouvelles communes :

Commune de Broc	M. Jonas CLERC, Conseiller communal
Commune d'Echarlens	M. Laurent GREMAUD, Syndic
Commune de Gruyères	M. Pierre LOMBARDO, Conseiller communal
Commune de Marsens	M. Jean-Michel BAYS, Conseiller communal

M. le Préfet propose à l'Assemblée d'élire ces candidats par acclamation.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des délégués présents, confirme l'élection des quatre délégués suivants, jusqu'à la fin de la législature 2021 - 2026 :**

Commune de Broc	M. Jonas CLERC, Conseiller communal
Commune d'Echarlens	M. Laurent GREMAUD, Syndic
Commune de Gruyères	M. Pierre LOMBARDO, Conseiller communal
Commune de Marsens	M. Jean-Michel BAYS, Conseiller communal

5. Election des 4 nouveaux membres du Comité de direction

M. le Préfet donne lecture des propositions faites par les quatre nouvelles communes :

Commune de Broc	M. Claude CRETTON, Syndic
Commune d'Echarlens	M. François ROBADEY, Vice-Syndic
Commune de Gruyères	M. Frédéric BUSSARD, Conseiller communal
Commune de Marsens	Mme Myriam FRAGNIERE DUFOUR, Syndique

M. le Préfet propose à l'Assemblée d'élire ces candidats par acclamation.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des délégués présents, confirme l'élection des quatre nouveaux membres du Comité de direction suivants, jusqu'à la fin de la législature 2021 - 2026 :**

Commune de Broc	M. Claude CRETTON, Syndic
Commune d'Echarlens	M. François ROBADEY, Vice-Syndic
Commune de Gruyères	M. Frédéric BUSSARD, Conseiller communal
Commune de Marsens	Mme Myriam FRAGNIERE DUFOUR, Syndique

6. Divers

M. le Préfet passe la parole à Mme Marie-France Roth Pasquier, Présidente du Comité de direction Mobul.

Mme Roth Pasquier salut tous les participants et souhaite la bienvenue aux quatre nouvelles communes dans l'Association de communes Mobul. Elle se réjouit de collaborer avec elles.

Elle rappelle qu'avec le départ de M. Cédric Jungo, Ingénieur de Ville, qui officiait en tant que Chef de projet Mobul à 10 %, et avec l'arrivée des quatre nouvelles communes, le Comité de direction MOBUL a décidé d'augmenter le poste de chef de projet MOBUL à 50 %. Il a engagé M. Nicolas BARDY, âgé de 32 ans, qui sera occupé à raison de 50 % comme Chef de projet Mobul, et 50 % comme nouveau Chef de projet du Service Mobilité et Environnement . Ce dernier a débuté le 15 janvier 2024 et prendra ses fonctions de Chef de projet Mobul dès le 1^{er} février 2024.

Le pourcentage de notre secrétaire, Mme Laurence Jenny, a également été augmenté de 25 % à 30 %.

Elle explique aux participants que les défis de Mobul sont nombreux, dont notamment :

- 1) L'accord sur les prestations relatif au projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4), en cours de signature.
- 2) L'élaboration du projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5), dont les études ont déjà débuté, avec un dépôt du dossier prévu en juin 2025.
- 3) Des discussions sont en cours avec le canton et les TPF sur la décarbonation du réseau Mobul. L'objectif de Mobul étant de passer aux bus électriques sur le réseau.
- 4) Dès 2025, il est prévu d'étendre la ligne 1.

Elle communique la date du prochain Comité de direction qui se tiendra le vendredi 8 février 2024 à 7h45 et informe les nouvelles communes que, généralement, ces séances durent 3-4 heures.

M. le Préfet la remercie et relève que la nouvelle agglomération a été réalisée en l'espace d'une année, à l'horizon de l'élaboration du PA5. Il remercie les communes d'avoir joué le jeu.

Il informe l'Assemblée ainsi que les journalistes présents qu'un communiqué de presse a été élaboré et sera transmis par courriel aux médias à la fin de cette séance.

➤ **L'Assemblée des délégués, prend note :**

- **Des informations communiquées par Mme la Présidente sur la situation de Mobul ainsi que des défis à venir ;**
- **Qu'un communiqué de presse, annonçant la situation actuelle de Mobul, sera transmis aux médias ce jour.**

M. le Préfet remercie les délégués et toutes les personnes présentes d'avoir assisté à cette séance et clôt les débats à 07h45.



La Secrétaire
Laurence Jenny



Le Président
Vincent BOSSON, Préfet

Bulle, le 31 janvier 2024

Distribution :

Mmes et MM. les membres de l'Assemblée des délégués Mobul

Mmes et MM. les membres du Comité de direction Mobul

M. Claude CRETTON, Syndic de la Commune de Broc

M. Jonas CLERC, Conseiller communal de Broc

M. Laurent GREMAUD, Syndic de la Commune d'Echarlens

M. François ROBADEY, Vice-Syndic de la Commune d'Echarlens

M. Frédéric BUSSARD, Conseiller communal de Gruyères

M. Dominique BAYS, Conseiller communal de Gruyères (Remplace M. Pierre LOMBARDO pour cette séance)

M. Pierre LOMBARDO, Conseiller communal de Gruyères

Mme Myriam FRAGNIERE DUFOUR, Syndique de la Commune de Marsens

M. Jean-Michel BAYS, Conseiller communal de Marsens

M. Cédric JUNGO, Ingénieur de Ville, Ville de Bulle

M. Nicolas BARDY, Chef de projet Mobul

M. Robert VERSCHUUR, Comptable, Ville de Bulle

M. Michael BLANCHARD, Coordinateur des agglomérations (DIME)

Mme Mélissa JOSEPH, Aménagiste (SECA)

M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité (SMo)

Mme Béatrice BALSIGER, Cheffe de section Service de l'environnement (SEn)

Secrétariat communal de Bulle

Secrétariat communal de Broc

Secrétariat communal d'Echarlens

Secrétariat communal de Gruyères

Secrétariat communal de Marsens

Secrétariat communal de Morlon

Secrétariat communal Le Pâquier

Secrétariat communal de Riaz

Secrétariat communal de Vuadens